Nom du matériau : PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev001

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du matériau

PANA SPRAY Plus

Statut d'enregistrement

Les quantités de substances individuelles importées contenues dans ce produit sont inférieures à 1 tonne par an. Ce produit et ses composants ne sont pas soumis à enregistrement sous REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Nettoyage et lubrification de pièces à main dentaires et chirurgicales

Utilisations déconseillées

Aucune connue

1.3 Renseignements concernant l'auteur de la fiche de données de sécurité

NSK Europe GmbH

Elly-Beinhorn-Strasse 8

65760 Eschborn

Allemagne

Téléphone: +49 6196 77606 0 Courriel: info@nsk-europe.de

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Aérosol - Catégorie 1

Liquides inflammables - Catégorie 2

Danger d'aspiration - Catégorie 1

Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A

Mutagénicité des cellules germinales - Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (foie)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 (système nerveux)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Danger

Déclarations de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Page 1 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression : 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

H336 Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongé.

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR) Rev001

Conseils de prudence

Prévention

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser le moyen d'extinction approprié.

P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Demander conseil à / consulter un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P405 Garder sous clé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

Élimination

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

Page 2 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev001

SECTION 3 : Composition / Information sur les composants

3.2 MÉLANGE

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pourcentage
106-97-8 203-448-7 	Butane	Annexe VI, tableau 3 : Gaz inflammable - H220 Gaz pressurisé - H280 Remarque(s) : C, U	25-35
64-17-5 200-578-6 	Alcool éthylique	Annexe VI, tableau 3 : Liquide inflammable 2 - H225	25-35
74-98-6 200-827-9 	Propane	Annexe VI, tableau 3 : Gaz inflammable - H220 Gaz pressurisé - H280 Remarque(s) : U	15-25
75-28-5 200-857-2 	Isobutane	Annexe VI, tableau 3 : Gaz inflammable - H220 Gaz pressurisé - H280 Remarque(s) : C, U	5-15
Non applicable	Non dangereux		5-10

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Yeux

Rincer les yeux à grande eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets

Aigus

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

Différés

Page 3 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : foie. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongé : système nerveux.

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et de traitement spécial

Traiter symptomatiquement et en soutien.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, mousse extinctrice, sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeur hautement inflammables. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Combustion

Des gaz ou des vapeurs irritants et toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie: monoxyde de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Éliminer toutes les sources d'ignition. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres sources d'ignition. Si cela peut être fait sans danger, éloigner les récipients non endommagés de la zone d'incendie. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en interdire l'entrée. Refroidir les récipients avec de l'eau provenant de supports à tuyau ou une lance canon autonomes longtemps après l'extinction de l'incendie. Laisser le feu brûler. Rester à l'écart des extrémités des réservoirs. Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau. Éviter l'inhalation du matériau ou des sous-produits de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre l'incendie, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela peut être fait en toute sécurité. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée. Petits déversements : Absorber avec du sable ou un autre matériau non combustible. Recueillir les matières déversés dans un contenant approprié pour élimination.

Déversements importants : Endiguer pour élimination ultérieure. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en interdire l'entrée. Rester sous le vent et à l'écart des zones basses.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sans danger : voir section 7. Équipement de protection individuelle (EPI) : voir section 8. Élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Mise à la terre/liaison

Page 4 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression : 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres sources d'ignition. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Garder sous clé.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Tenir à distance de l'acide perchlorique, de l'eau oxygénée, du peroxyde d'hydrogène, du peroxyde de sodium, de l'acide chromique, de l'acide nitrique, des matières oxydantes, etc. Tenir à distance des flammes. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. La mise à la terre des équipements est recommandée. Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur : Loi sur la sécurité industrielle et la santé. Matériaux d'emballage : Récipient - Loi sur la sécurité des gaz à haute pression.

Matériaux incompatibles

Acide fort, alcali fort, matières oxydantes, hypochlorite de calcium, oxyde d'argent

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyage et lubrification de pièces à main dentaires et chirurgicales

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des composants

Butane	106-97-8
ACGIH:	1000 ppm STEL (risque d'explosion)
Autriche	800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW]
	1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min
Belgique:	1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux
Bulgarie:	1900 mg/m3 TWA
Croatie:	600 ppm TWA [GVI]; 1450 mg/m3 TWA [GVI]; 10 ppm TWA [GVI] (contenant >= 0,1% de buta-1,3-diène); 22 mg/m3 TWA [GVI] (contenant >= 0,1% de buta-1,3-diène)
	750 ppm STEL [KGVI] ; 1810 mg/m3 STEL [KGVI]
Danemark :	500 ppm TWA ; 1200 mg/m3 TWA
Estonie :	800 ppm TWA ; 1500 TWA mg/m3
Finlande:	800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
	1000 ppm STEL ; 2400 mg/m3 STEL
France :	800 ppm TWA [VME] ; 1900 mg/m3 TWA [VME]
Allemagne (TRGS):	1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4

Page 5 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

t		
Allemagne (DFG):	1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK	
	4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	
Grèce :	1000 ppm TWA ; 2350 mg/m3 TWA	
Hongrie :	2350 mg/m3 TWA [AK]	
	9400 mg/m3 STEL [CK]	
Irlande :	1000 ppm TWA	
	3000 ppm STEL (calculé)	
Italie:	1000 ppm TWA (tous les isomères)	
Lettonie :	300 mg/m3 TWA	
Pologne:	1900 mg/m3 TWA [NDS]	
Slovénie :	1000 ppm TWA (contenant >= 0,1% de butadiène) ; 2400 mg/m3 TWA (contenant >= 0,1% de butadiène)	
	4000 ppm TWA (contenant >= 0,1% de butadiène) ; 9600 mg/m3 TWA (contenant >= 0,1% de butadiène)	
	Catégorie 1A (concentration >= 0,1% de butadiène)	
Suisse :	800 ppm TWA [MAK] ; 1900 mg/m3 TWA [MAK]	
	3200 ppm STEL [KZW] ; 7600 mg/m3 STEL [KZW]	
Royaume- Uni :	600 ppm TWA ; 1450 mg/m3 TWA	
	750 ppm STEL ; 1810 mg/m3 STEL	
Alcool éthylique	64-17-5	
ACGIH:	1000 ppm STEL	
Autriche	1000 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW]	
	2000 ppm STEL [KZW] 3 X 60 min ; 3800 mg/m3 STEL [KZW] 3 X 60 min	
Belgique:	1000 ppm TWA ; 1907 mg/m3 TWA	
Bulgarie:	1000 mg/m3 TWA	
Croatie:	1000 ppm TWA [GVI] ; 1900 mg/m3 TWA [GVI]	
République	1000 mg/m3 TWA	

Page 6 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Tchèque :	
	3000 mg/m3 plafond
Danemark:	1000 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
Estonie :	500 ppm TWA ; 1000 mg/m3 TWA
	1000 ppm STEL ; 1900 mg/m3 STEL
Finlande:	1000 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
	1300 ppm STEL ; 2500 mg/m3 STEL
France:	1000 ppm TWA [VME] ; 1900 mg/m3 TWA [VME]
	5000 ppm STEL [VLCT] ; 9500 mg/m3 STEL [VLCT]
Allemagne (TRGS):	500 ppm TWA AGW (Le risque de dommages à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont observées) facteur d'exposition 2 ; 960 mg/m3 TWA AGW (Le risque de dommages pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu si des valeurs AGW et BGW sont observées) facteur d'exposition 2
Allemagne (DFG):	200 ppm TWA [MAK] ; 380 mg/m3 TWA [MAK]
	800 ppm pic ; 1520 mg/m3 pic
Grèce :	1000 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
Hongrie :	1900 mg/m3 TWA [AK]
	7600 mg/m3 STEL [CK]
Irlande :	1000 ppm STEL
Lettonie :	1000 mg/m3 TWA
Lituanie :	500 ppm TWA [IPRD] ; 1000 mg/m3 TWA [IPRD]
	1000 ppm STEL [TPRD] ; 1900 mg/m3 STEL [TPRD]
Pays-Bas :	260 mg/m3 TWA
	1900 mg/m3 STEL
	mention peau
Pologne :	1900 mg/m3 TWA [NDS]
Portugal :	1000 ppm TWA [VLE-MP]
Roumanie :	1000 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA

Page 7 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

du matériau :	PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev00
	5000 ppm STEL ; 9500 mg/m3 STEL
République slovaque :	500 ppm TWA ; 960 mg/m3 TWA
	1920 mg/m3 plafond
Slovénie :	1000 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
	4000 ppm STEL ; 7600 mg/m3 STEL
Espagne :	1000 ppm STEL [VLA-EC]; 1910 mg/m3 STEL [VLA-EC]
Suède :	500 ppm TLV ; 1000 mg/m3 TLV
	1000 ppm indicatif STEL; 1900 mg/m3 indicatif STEL
Suisse:	500 ppm TWA [MAK] ; 960 mg/m3 TWA [MAK]
	1000 ppm STEL [KZW] ; 1920 mg/m3 STEL [KZW]
Royaume- Uni :	1000 ppm TWA ; 1920 mg/m3 TWA
	3000 ppm de STEL (calculé) ; 5760 mg/m3 STEL (calculé)
Propane	74-98-6
ACGIH :	(Voir Annexe F: Teneur minimale en oxygène, risque d'explosion)
Autriche:	1000 ppm TWA [TMW] ; 1800 mg/m3 TWA [TMW]
	2000 ppm STEL [KZW] 3 X 60 min ; 3600 mg/m3 STEL [KZW] 3 X 60 min
Belgique :	1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux
Bulgarie :	1800 mg/m3 TWA
Danemark :	1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA
Estonie :	1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA
Finlande :	800 ppm TWA ; 1500 TWA mg/m3
	1100 ppm STEL ; 2000 mg/m3 STEL
Allemagne (TRGS):	1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 1800 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4
Allemagne (DFG):	1000 ppm TWA MAK ; 1800 mg/m3 TWA MAK

Page 8 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

4000 ppm pic ; 7200 mg/m3 pic

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Grèce : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA Irlande : 1000 ppm TWA 3000 ppm STEL (calculé) Kasphyxiant simple Italie : 1000 ppm TWA Lettonie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA Pologne : 1800 mg/m3 TWA [NDS] Portugal : 1000 ppm TWA [VLE-MP] Roumanie : 778 ppm TWA ; 1400 TWA mg/m3 I 1000 ppm STEL ; 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL ; 7200 mg/m3 STEL Suisse : 1000 ppm TWA [MAK] ; 1800 mg/m3 TWA [MAK] 4000 ppm STEL (KZW] ; 7200 mg/m3 STEL (KZW] Isobutane 75-28-5 ACGH : 1000 ppm STEL (risque d'explosion) Autriche: 800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW] Belgique : 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Finlande : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Indiance : 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG) : 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4	du matériau :	PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev00
3000 ppm STEL (calculé) Asphyxiant simple Italie : 1000 ppm TWA Lettonie : 1000 ppm TWA 1800 mg/m3 TWA Pologne : 1800 mg/m3 TWA [NDS] Portugal : 1000 ppm TWA VLE-MP] Roumanie : 778 ppm TWA ; 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 STEL Suisse : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 STEL Suisse : 1000 ppm TWA [MAK] ; 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL [KZW] ; 7200 mg/m3 STEL [KZW] Isobutane 75-28-5 ACGIH : 1000 ppm STEL (risque d'explosion) Autriche: 800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW] Belgique : 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Finlande : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Allemagne (TRGS) : 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG) : 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	Grèce :	1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA
Asphyxiant simple Italie : 1000 ppm TWA 1800 mg/m3 TWA Pologne : 1800 mg/m3 TWA [NDS] Portugal : 1000 ppm TWA 1400 TWA mg/m3 Roumanie : 778 ppm TWA 1400 TWA mg/m3 1000 ppm STEL 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA 1800 mg/m3 STEL Suisse : 1000 ppm TWA 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL 7200 mg/m3 STEL KZW] : 7200 mg/m3 STEL KZW] 4000 ppm STEL KZW] : 7200 mg/m3 STEL KZW] Isobutane 75-28-5 ACGH : 1000 ppm TWA [TMW] : 1900 mg/m3 TWA [TMW] 1600 ppm de STEL KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 KZW] 3 X 60 min Belgique : 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie : 800 ppm TWA 1900 mg/m3 TWA Finlande : 800 ppm TWA 1900 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL 2400 mg/m3 STEL Allemagne 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne 1000 ppm TWA MAK 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	Irlande :	1000 ppm TWA
Italie :		3000 ppm STEL (calculé)
Lettonie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA Pologne : 1800 mg/m3 TWA [NDS] Portugal : 1000 ppm TWA [VLE-MP] Roumanie : 778 ppm TWA ; 1400 TWA mg/m3 1000 ppm STEL ; 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL ; 7200 mg/m3 STEL Suisse : 1000 ppm TWA [MAK] ; 1800 mg/m3 TWA [MAK] 4000 ppm STEL [KZW] ; 7200 mg/m3 STEL [KZW] Isobutane 75-28-5 ACGIH : 1000 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW] 4utriche: 800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW] Belgique : 1000 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min Belgique : 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Finlande : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Allemagne (TRGS) : 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG) : 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic		Asphyxiant simple
Pologne : 1800 mg/m3 TWA [NDS] Portugal : 1000 ppm TWA [VLE-MP] Roumanie : 778 ppm TWA ; 1400 TWA mg/m3 I 1000 ppm STEL ; 1800 mg/m3 STEL Slovénie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL ; 7200 mg/m3 STEL Suisse : 1000 ppm TWA [MAK] ; 1800 mg/m3 TWA [MAK] 4000 ppm STEL [KZW] ; 7200 mg/m3 STEL [KZW] Isobutane 75-28-5 ACGIH : 1000 ppm STEL (risque d'explosion) Autriche: 800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW] Belgique : 1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min Belgique : 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Finlande : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Allemagne (TRGS) : 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG) : 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	Italie :	1000 ppm TWA
Portugal: 1000 ppm TWA [VLE-MP] Roumanie: 778 ppm TWA; 1400 TWA mg/m3 1000 ppm STEL; 1800 mg/m3 STEL Slovénie: 1000 ppm TWA; 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL; 7200 mg/m3 STEL Suisse: 1000 ppm TWA [MAK]; 1800 mg/m3 TWA [MAK] 4000 ppm STEL [KZW]; 7200 mg/m3 STEL [KZW] Isobutane 75-28-5 ACGIH: 1000 ppm STEL (risque d'explosion) Autriche: 800 ppm TWA [TMW]; 1900 mg/m3 TWA [TMW] Belgique: 1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min Belgique: 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA Finlande: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic	Lettonie :	1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA
Roumanie	Pologne :	1800 mg/m3 TWA [NDS]
1000 ppm STEL; 1800 mg/m3 STEL	Portugal:	1000 ppm TWA [VLE-MP]
Slovénie : 1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA 4000 ppm STEL ; 7200 mg/m3 STEL	Roumanie :	778 ppm TWA ; 1400 TWA mg/m3
A000 ppm STEL; 7200 mg/m3 STEL		1000 ppm STEL ; 1800 mg/m3 STEL
Suisse : 1000 ppm TWA [MAK] ; 1800 mg/m3 TWA [MAK] 4000 ppm STEL [KZW] ; 7200 mg/m3 STEL [KZW] Isobutane 75-28-5 ACGIH : 1000 ppm STEL (risque d'explosion) Autriche: 800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW] Belgique : 1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min Belgique : 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Finlande : 800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA Allemagne (TRGS) : 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG) : 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	Slovénie :	1000 ppm TWA ; 1800 mg/m3 TWA
4000 ppm STEL [KZW]; 7200 mg/m3 STEL [KZW] Isobutane		4000 ppm STEL ; 7200 mg/m3 STEL
Isobutane75-28-5ACGIH:1000 ppm STEL (risque d'explosion)Autriche:800 ppm TWA [TMW]; 1900 mg/m3 TWA [TMW]1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 minBelgique:1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeuxEstonie:800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWAFinlande:800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STELAllemagne (TRGS):1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4Allemagne (DFG):1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic	Suisse :	1000 ppm TWA [MAK] ; 1800 mg/m3 TWA [MAK]
ACGIH: 1000 ppm STEL (risque d'explosion) Autriche: 800 ppm TWA [TMW]; 1900 mg/m3 TWA [TMW] 1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min Belgique: 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA Finlande: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STEL Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic		4000 ppm STEL [KZW] ; 7200 mg/m3 STEL [KZW]
Autriche: 800 ppm TWA [TMW]; 1900 mg/m3 TWA [TMW] 1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min Belgique: 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA Finlande: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STEL Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic	Isobutane	75-28-5
1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min	ACGIH :	1000 ppm STEL (risque d'explosion)
Belgique: 1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux Estonie: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA Finlande: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STEL Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic	Autriche:	800 ppm TWA [TMW] ; 1900 mg/m3 TWA [TMW]
Estonie: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA Finlande: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STEL Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic		1600 ppm de STEL [KZW] 3 X 60 min ; STEL 3800 mg/m3 [KZW] 3 X 60 min
Finlande: 800 ppm TWA; 1900 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STEL Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic	Belgique:	1000 ppm TWA sous forme d'hydrocarbures aliphatiques [alcanes C1-4] gazeux
Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	Estonie :	800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
Allemagne (TRGS): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic	Finlande :	800 ppm TWA ; 1900 mg/m3 TWA
Allemagne (DFG): 1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4 1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK 4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic		1000 ppm STEL ; 2400 mg/m3 STEL
(DFG): 1000 ppm 1 wA MAK; 2400 mg/m3 1 wA MAK 4000 ppm pic; 9600 mg/m3 pic		1000 ppm TWA AGW facteur d'exposition 4 ; 2400 mg/m3 TWA AGW facteur d'exposition 4
		1000 ppm TWA MAK ; 2400 mg/m3 TWA MAK
Italie: 1000 ppm TWA		4000 ppm pic ; 9600 mg/m3 pic
	Italie :	1000 ppm TWA

Page 9 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev001

Slovénie :	1000 ppm TWA ; 2400 TWA mg/m3
	4000 ppm STEL ; 9600 mg/m3 STEL
	Catégorie 1A (concentration >= 0,1% de butadiène)
Suisse :	800 ppm TWA [MAK] ; 1900 mg/m3 TWA [MAK]
	3200 ppm STEL [KZW] ; 7600 mg/m3 STEL [KZW]

Limites d'exposition biologique des composants

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Aucun DNEL disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie

L'équipement de ventilation doit être résistant aux explosions si des concentrations explosives de matériaux sont présentes. Fournir un système de ventilation par évacuation locale ou un système dans l'enceinte de traitement. Assurer le respect des limites d'exposition applicables.

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures avec écran facial (EN 166).

Protection de la peau

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés (EN ISO 6529). Porter des vêtements de protection ignifuges.

Protection respiratoire

Si les concentrations de contaminants en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition recommandées, utiliser une protection respiratoire conformes aux normes CEN/EN appropriée aux niveaux d'exposition des employés. Consulter un professionnel de la santé et de la sécurité à propos des respirateurs spécifiques adaptés à votre utilisation.

Recommandations de gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés (EN 374).

Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore clair	Aérosol incolore clair
Odeur	Alcool	Odoriférant
Seuil d'odeur	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Solution pH	Non applicable	Non applicable
Point d'ébullition	78,32 °C à 101,325 kPa (comme l'éthanol)	-42,1 °C ~ -0,5 °C
Point de congélation	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Hautement inflammable	Extrêmement inflammable

Page 10 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev001

		1
Point éclair	> 13 °C [en coupelle fermée] (comme l'éthanol)	-104,4 °C ~ -73,8 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible	0,248 ~ 1,275 MPa (40 □)
Gravité spécifique (eau = 1)	0,803 à 20 °C	0,551 à 15 °C
Coefficient de partage : n- octanol/eau	-0,3 (log Pow) (comme l'éthanol)	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Densité	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Masse moléculaire	Donnée non disponible	Donnée non disponible
État physique	Liquide	Aérosol sous pression atmosphérique
Couleur	Incolore clair	Incolore clair
рН	Non applicable	Non applicable
Point de fusion	-114,5 °C (comme l'éthanol)	-187,7 °C ~ -134,8 °C
Intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Température d'auto- inflammation	-439 °C (comme l'éthanol)	405 °C ~ 550 □
Limite inférieure d'explosivité	Donnée non disponible	1,8 % vol.
Limite supérieure d'explosivité	Donnée non disponible	9,5 % vol.
Densité de vapeur (air = 1)	Donnée non disponible	1,895~2,538 kg/m3 (1 Mpa, 15,6 □)
Solubilité dans l'eau	Facilement soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau
Viscosité	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Solubilité (autre)	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Forme physique	Liquide	Aérosol sous pression atmosphérique

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10 1 Réactivité

Réagit avec les matériaux incompatibles. Les matériaux incompatibles comprennent les matériaux oxydants. Risque d'explosion en cas d'incendie. Réagit avec le plastique, le caoutchouc, les agents de revêtement.

10.2 Stabilité chimique

Page 11 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

Danger d'explosion à 40 °C. Récipient - pression à température ambiante : env. 0,43 MPa.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur et l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'ignition. Éviter le contact avec les matériaux incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Acide fort, alcali fort, matières oxydantes, hypochlorite de calcium, oxyde d'argent

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des gaz ou des vapeurs irritants et toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie: monoxyde de carbone, oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Analyse des composants - LD50/LC50

Les composants de ce matériau ont été examinés dans diverses sources et les valeurs suivantes ont été publiées :

Butane (106-97-8)

CL50 inhalation rat 658 g/m3 4 h

Alcool éthylique (64-17-5)

DL50 orale rat 7060 mg/kg

CL50 inhalation rat 124,7 g/m3 4 h

Propane (74-98-6)

CL50 inhalation rat >800000 g/m3 15 min

Isobutane (75-28-5)

CL50 inhalation rat 658 g/m3 4 h

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Inhalation - Vapeur	> 20 mg/l
Orale	> 2000 mg/kg

Données d'irritation / corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mutagénicité des cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Données tumorigènes

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Cancérogénicité des composants

Alcool éthylique	64-17-5
CIRC :	Monographie 100E [2012] (dans les boissons alcoolisées) ; Monographie 96 [2010] (dans les boissons alcoolisées) (Groupe 1 (cancérogène pour l'homme))
DFG:	Catégorie 5 (faible pouvoir cancérogène)

Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Page 12 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Système nerveux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Foie, système nerveux.

Danger d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations toxicologiques

12.1 Toxicité

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Alcool éthylique	64-17-5
Poisson:	CL50 96 h Truite arc-en-ciel 12 - 16 ml/l [statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas (tête de boule) >100 mg/l [statique] ; CL50 96 h Pimephales promelas (tête de boule) 13400 - 15100 mg/l [flux continu]
Invertébré :	CL50 48 h Daphnia magna 9268 - 14221 mg/l IUCLID; CE50 48 h Daphnia magna 2 mg/L [statique] EPA

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour le produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux. Codes de déchets / classification des déchets selon la liste des déchets dangereux (LoW). Code EWC : 15 01 11*. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Ne pas perforer ni brûler les récipients, même vides. Étant donné que les récipients contiennent des résidus de matériaux, respecter les avertissements relatifs à la manipulation et de l'étiquetage, même après avoir vidé le contenant. Éliminer les récipients complètement vidés en tant que déchets combustibles ou déchets métalliques en fonction du matériau.

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locale / régionale / nationale / internationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

		ADR	RID	OACI	AITA	ADN	IMDG	
14.1	Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS	AEROSOLS	Interdit	Interdit	AEROSOLS	AEROSOLS	

Page 13 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression : 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus Identifiant FDS : NSK-SDS-002(FR)_Rev001

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1			2.1	2
14.4	Groupe d'emballage						
14.5	Dangers pour l'environnement						
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur						
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC						
14.8	Informations complémentaires			Interdit par voie aérienne.	Interdit par voie aérienne.		

Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques

Ce matériau ne contient aucun produit chimique dont le recueil IBC exige l'identification en tant que produit chimique dangereux en vrac.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste REACH des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation (article 59~(1)) - Règl. (EU) $n^{\rm o}~1907/2006$

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII Restrictions de certaines substances, mélanges et articles dangereux Liste REACH des substances soumises à restriction (Annexe XVII) - Règl. (EU) No. 1907/2006

Cette liste comprend des substances soumises à restriction. Selon REACH, ces substances sont soumises à des restrictions en matière de fabrication, de mise sur le marché et d'utilisation de certaines substances et de certains mélanges et articles dangereux.

Butane (106-97-8)

Usage restreint. Voir le point 28 (contenant >= 0,1% de butadiène); Usage restreint. Voir le point 29 (contenant >= 0,1% de butadiène)

Isobutane (75-28-5)

Usage restreint. Voir le point 28 (contenant >= 0,1% de butadiène); Usage restreint. Voir le point 29 (contenant >= 0,1% de butadiène)

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Restrictions à l'exportation et à l'importation (689/2008) - Produits chimiques et articles soumis à une interdiction d'exportation

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Page 14 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Règlementations de l'Allemagne

Allemagne classification des eaux - Produit

Classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

* Auto-classification

Allemagne classification des eaux - Composant

Butane (106-97-8)

Nº d'identification 561, non considéré comme dangereux pour l'eau (1,3-Butadiène <0,1%)

Alcool éthylique (64-17-5)

Nº d'identification 96, classe de danger 1 - faible risque pour les eaux (note de bas de page 10)

Propane (74-98-6)

Nº d'identification 560, non considéré comme dangereux pour l'eau

Isobutane (75-28-5)

Nº d'identification 562, non considéré comme dangereux pour l'eau (ratio 1,3-Butadiène <0,1%)

Règlementations du Danemark

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Analyse des composants - Inventaire

Butane (106-97-8)

US	CA	UE	AU	РН	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	LI S	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Alcool éthylique (64-17-5)

US	CA	UE	AU		JP - ENC S	JP -	KECI - Annex	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	LI S	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Propane (74-98-6)

US	CA	UE	AU	I PH I	JP - ENC	_	KR KECI -	KR KECI -	KR - REAC	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon
----	----	----	----	--------	-------------	---	--------------	--------------	--------------	----	----	--------	--------	------------------

Page 15 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR)_Rev001

					S		Annex e 1	Annex e 2	Н ССА)
Ou i	LI S	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Isobutane (75-28-5)

US	CA	UE	AU	РН	JP - ENC S	JP -	KECI -	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	LI S	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Non dangereux (non applicable)

US	CA	UE	AU		ENC		-	KR KECI - Annex e 2		CN	NZ	M X	TW	VN (Brouillon
No n		No n	No n	No n	Non	Non	Non	Non	Non	No n	No n	No n	No n	Non

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance / le mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des changements

Nouvelle SDS

Date de préparation

3 juillet 2018

16.2 Abréviations / Légendes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Loi globale sur la réaction, le dédommagement et la responsabilité en matière d'environnement; CFR - Code des règlement fédéraux (US); CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; CLP -Classification, étiquetage et emballage; CN - Chine; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DBO - Demande biochimique en oxygène; DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale; DOT - Département des transports; DSD -Directive sur les substances dangereuses; LIS - Liste intérieure des substances; CE - Commission européenne; CEE - Communauté économique européenne; EIN - Inventaire européen (des substances chimiques commerciales existantes); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE -Union européenne; F - Fahrenheit; F - Fond (pour les indices d'exposition biologique au Venezuela); IATA -Association du transport aérien international; IMDG - Marchandises maritimes internationales dangereuses; ISHL -Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail; IUCLID - Base de données internationale pour des information chimiques uniformes; JP - Japon; Kow - Coefficient de partage octanol/eau; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR KECI

Page 16 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12

Nom du matériau : PANA SPRAY Plus

Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR - Corée; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Valeur limite de niveau; LOLI - List Of LIsts™ - Base de données des réglementations de ChemADVISOR; LME - Limites maximales d'exposition; LSND - Liste des substances non domestiques (Canada); MX - Mexique; Ne - Non-spécifique; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NJTSR - Registre du secret commercial du New Jersey; Nq - non quantitatif; NTP - Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources; REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID -Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; RPC- Règlement sur les produits contrôlés; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; Sc - semi-quantitatif; SIMDUT -Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada); STEL - Limite d'exposition à court; TCAC - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite de seuil (Threshold Limit Value); TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW - Taïwan; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; UN/NA -Nations Unies/Amérique du Nord; US - États-Unis; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (brouillon) -

Identifiant FDS: NSK-SDS-002(FR) Rev001

16.3 Références bibliographiques clés et sources des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) nº 1272/2008 Disponible sur demande.

16.5 Phrases H et EUH pertinentes (nombre et texte intégral) et notes

Vietnam (brouillon); VLEP - concentration maximale sur le lieu de travail

H220 Gaz extrêmement inflammable

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur

NOTE C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme d'isomère spécifique soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

NOTE U: Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression », dans l'un de ces groupes : gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz liquéfié réfrigéré ou gaz dissous. Le groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionnée et doit donc être attribué au cas par cas.

16.6 Conseils de formation

Lire la fiche de données de sécurité avant de manipuler le produit.

16.7 Informations complémentaires

Avertissement:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme guide. Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette fiche soient considérées comme exactes, la société ne donne aucune garantie quant à ces informations et recommandations et décline toute responsabilité découlant de leur utilisation.

Page 17 de 17 Date d'émission : 08-11-2018 Date d'impression: 2018-11-12